

Charte de la Ludothèque

de la Médiathèque Municipale de Seilhac 4 Avenue Jean Vinatier 19700 SEILHAC



1) Fonctionnement

- L'espace jeux est un lieu d'accueil, d'échanges et de rencontres autour du jeu. Il se compose de 2 étagères (le haut est dédié aux jeux pour adolescents/adultes tandis que le bas est dédié aux jeux pour les plus jeunes) ainsi que des tables, chaises et tapis, à disposition, au sein de la Médiathèque.
- Un code couleur, affiché dans le secteur ludothèque, est appliqué pour le rangement des jeux, en fonction de l'âge, de la durée de la partie ou du nombre de joueurs.
- Les joueurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition et les autres utilisateurs de la Médiathèque (qu'on gagne ou qu'on perde l'important c'est de s'amuser dans la bonne humeur !).

2) Conditions d'accès

- Le jeu sur place est gratuit.
- L'emprunt est soumis à une inscription au service ludothèque, le montant de cette inscription est de 5€ par an (de date à date) et à la signature de cette charte.
- Les inscrits à la ludothèque peuvent emprunter deux jeux par famille pour une période de 3 semaines. Tout jeu emprunté doit faire l'objet d'une vérification par l'emprunteur et doit être rendu complet et en bon état (à défaut les pièces ou le jeu devront être remplacés ou seront facturés).
- Une autorisation parentale sera demandée aux enfants de moins de 18 ans.
- Les enfants jusqu'à 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents ou accompagnant majeur).



